



TAXONS LA SPÉCULATION FINANCIÈRE !

Des taxes globales pour construire les biens communs de l'humanité

Mars 2010

Ont contribué à cette brochure :

Jacques Cossart

Thomas Coutrot

Vincent Drezet

Jean-Marie Harribey

Esther Jeffers

Bruno Jetin

Christine Lambert

Dominique Plihon

Jean Tosti

Attac France

66-72, rue Marceau, 93100 Montreuil-sous-Bois. Tél. : 01 41 58 17 40. Fax : 01 43 63 84 62.

www.france.attac.org - attacfr@attac.org



Table des matières

Introduction

Le moment est venu de taxer la finance.....	3
Les taxes globales poursuivent deux objectifs.....	3
Une analyse des taxes globales en trois étapes.....	4
I- Les taxes globales : civiliser la mondialisation.....	6
Promouvoir les biens communs et les gérer collectivement.....	6
Passer de la concurrence à la coopération fiscale.....	7
Harmoniser les taux d'imposition.....	8
Contrôler et démocratiser le secteur bancaire.....	9
Réguler strictement la finance.....	10
II- Taxer la finance : comment ça peut marcher ?.....	11
La prolifération pathologique des instruments financiers	11
Concrètement, où prélever la taxe et comment ?.....	14
Taxer les transactions de change (CTT) ou l'ensemble des transactions financières (FTT) ?.....	15
Où commencer : la France, l'Union européenne, le monde ?.....	15
Peut-on à la fois réduire la spéculation et collecter des ressources fiscales ?.....	16
Mais comment une si petite taxe peut-elle avoir tant d'effets ?.....	16
Et si la spéculation se déchaîne quand même ?.....	17
Combien ça peut rapporter : la solution miracle ?.....	17
Maintenant, tout le monde est favorable aux taxes ?.....	18
La régulation des banques, version Obama-Volcker.....	21
III- Comment utiliser la manne des taxes globales ?.....	22
Pour le monde entier.....	22
Trois parts.....	22
Conclusion	
Le pari des biens communs de l'humanité.....	24



Introduction

Le moment est venu de taxer la finance

On ne peut se réjouir trop tôt, mais, depuis une douzaine d'années, l'idée de créer des taxes internationales a fait son chemin. Au lendemain de la crise financière qui a frappé en 1997 le sud-est asiatique, Attac est née pour porter cette idée. À l'époque, peu nombreux étaient ceux qui croyaient au réalisme d'une taxe Tobin sur les achats et ventes de devises (transactions de change). Aujourd'hui, au cœur d'une nouvelle crise, cette fois-ci mondiale, la discussion est officiellement ouverte sur la possibilité d'une taxation de l'ensemble des transactions financières et même de taxes globales à instaurer sur d'autres assiettes, comme l'énergie, les transports, la pollution, les déchets, etc.

Pour que ces idées progressent, il aura fallu, d'une part, la persévérance de citoyens, d'associations – dont Attac –, de chercheurs peu nombreux mais obstinés, et bien sûr, d'autre part, la venue d'une crise qui aura révélé au grand jour le caractère fondamentalement instable, injuste et absurde d'un système financier et d'une économie mis exclusivement au service du profit. À tel point que l'idée de taxer la finance a de nouveau fait irruption dans le débat public, et rapidement atteint les plus hautes sphères de l'État.

Mais si les gouvernants s'interrogent sur la possibilité de taxer les transactions financières, ce n'est pas pour mettre en échec le modèle néolibéral, qu'ils essayent au contraire de préserver contre vents et marées et, dans l'immédiat, de remettre sur ses rails. C'est parce que le sauvetage du système financier et la crise économique ont provoqué des déficits publics astronomiques, qu'il faut bien réduire maintenant. Et que les élites ne sont pas certaines de parvenir à faire accepter par les peuples la hausse des impôts sur la consommation et la baisse des dépenses sociales. Ce qui se joue en Islande et en Grèce aujourd'hui se rejouera bientôt dans la

plupart des pays d'Europe, aux États-Unis et au-delà. S'ils sont confrontés à de trop fortes résistances populaires, les gouvernements devront bien trouver l'argent ailleurs que dans la poche des pauvres et des salariés.

Attac revient donc avec le présent document sur les raisons qui justifient l'instauration le plus vite possible de taxes globales, sur les modalités de leur mise en place et sur l'utilisation qui pourrait être faite des ressources ainsi rassemblées à l'échelle mondiale.

Les taxes globales poursuivent deux objectifs

Ces taxes visent à atteindre deux objectifs indissociables. Le premier est d'introduire une véritable régulation politique de la finance internationale. Celle-ci comporte deux volets essentiels qui sont liés : réduire considérablement le volume des transactions financières, c'est-à-dire en fin de compte réduire la circulation du capital ; et dégonfler drastiquement toutes les bulles spéculatives dont les conséquences se nomment instabilité financière et accroissement des inégalités. Le volume des transactions financières a augmenté dans des proportions inimaginables en l'espace de trois décennies, après l'instauration de la liberté totale de circuler pour les capitaux au cours des années 1970-80. Aucune justification ne peut être trouvée à des mouvements permanents de capitaux vingt à trente fois plus importants que la production mondiale et cent fois plus importants que les échanges de biens et services. La liberté de circulation des capitaux a déclenché la financiarisation du capitalisme mondial, qui a abouti à la grande crise globale depuis 2007.¹

¹ L'analyse de la crise est développée dans Attac (dir. J.-M. Harribey, D. Plihon), *Sortir de la crise globale, Vers un monde solidaire et écologique*, Paris, La Découverte, 2009.



Aussi convient-il de mettre un coup d'arrêt à cet engrenage de libéralisation et aux catastrophes qui lui sont associées. Nous montrerons comment une taxe sur les transactions financières pourra dégonfler la spéculation et réduire l'instabilité économique. Il faut mettre hors d'état de nuire les institutions financières et les fonds spéculatifs qui font métier de parier sur le malheur des autres, car, n'en doutons pas, toute spéculation durable se nourrit en fin de compte d'un détournement, au bénéfice des actionnaires, de la richesse produite par ceux qui travaillent. Le but d'une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre (taxe carbone), les pollutions ou la consommation d'énergie est similaire : réduire l'instabilité climatique ainsi que les multiples dégradations.

Le deuxième objectif des taxes globales est de recueillir des recettes fiscales mondiales afin de financer la production des biens publics mondiaux et de permettre à tous les humains d'y accéder. La lutte contre le réchauffement climatique, l'accès à l'éducation, la santé, l'eau potable, ne peuvent être abandonnés au marché. Nous n'acceptons pas la marchandisation de tous les biens et services indispensables à la satisfaction des besoins humains fondamentaux et à la préservation de la nature.

Une analyse des taxes globales en trois étapes

Dans ce document, nous commençons par situer les taxes globales dans une perspective de réorientation générale de la fiscalité et des politiques publiques. Celles-ci doivent pouvoir juguler la finance mondiale, pas seulement la réguler pour qu'elle fonctionne encore mieux à l'avantage de ses propriétaires, les actionnaires et détenteurs d'autres titres financiers. Après plus de trois décennies de dérégulations, de privatisations, « d'ajustement structurel »², de

² Des plans dits d'ajustement structurel furent imposés, à partir des années 1980, par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale aux pays du Sud très endettés pour les contraindre à privatiser, réduire les dépenses publiques, se tourner vers des cultures d'exportation et ouvrir leurs propres

marchandisation des services publics et de la protection sociale, et vu l'accroissement de la pauvreté et les inégalités dans le monde, il est urgent de donner un nouveau cours et une nouvelle légitimité à l'action publique, contrôlée par les citoyens. Trois priorités nous paraissent se dégager. Il s'agit d'abord de la préservation ou de la construction des biens communs de l'humanité par de nouveaux financements. Il s'agit en second lieu de réduire les inégalités en transformant radicalement la fiscalité, pour aller dans le sens d'une progressivité plus grande et d'une harmonisation sur le plan européen et mondial. Il importe enfin de placer l'ensemble du secteur bancaire et financier sous contrôle démocratique, pour redonner à la monnaie son plein statut de bien public que le capitalisme financier lui a fait grandement perdre. Les puissances financières privées se sont en effet approprié aujourd'hui la création monétaire, grâce à des banques centrales complaisantes ou statutairement à leur service.

Nous procédons ensuite à un état des lieux des transactions financières internationales, dont l'ensemble constituerait l'assiette de base d'une taxe. Au cours des années de folie financière, une gamme toujours plus étendue de produits s'est créée. Les échanges ont proliféré, portant principalement sur les produits dits « dérivés », et se déroulant en particulier sur des marchés informels et opaques, dits « de gré à gré » (OTC, *over the counter*, c'est-à-dire hors bourse). S'est ainsi édifiée une vertigineuse pyramide de produits dérivés qui sert aujourd'hui de force de frappe à la spéculation financière. Les structures de la finance mondiale captent à leur profit l'essentiel du crédit injecté dans l'économie, soit pour bénéficier de l'effet de levier³ qui permet des rendements très élevés quasiment sans risque, soit – et souvent les deux à la fois – pour

marchés aux produits du Nord. Les résultats de ces plans furent catastrophiques à tous points de vue.

³ Mécanisme permettant à un investisseur d'augmenter la rentabilité financière de ses fonds propres en empruntant une partie des sommes nécessaires à son investissement, afin de profiter de l'écart entre la rentabilité économique de l'affaire et le taux d'intérêt qu'il doit verser à son créancier. C'est ce mécanisme qui est utilisé notamment dans les opérations de LBO (*Leveraged buy-out*) consistant, pour un fonds spéculatif, à racheter à crédit des entreprises pour les restructurer.



restructurer à leur avantage l'appareil productif par le biais des concentrations, fusions, absorptions et délocalisations.

Se pose alors la question des modalités des taxes sur les transactions financières. Faut-il les prélever au moment de la transaction ou au moment de son règlement ? Nous montrons que les moyens techniques existent pour envisager l'une ou l'autre modalité. Qui pourrait prendre l'initiative de ces taxes ? L'idéal est de concevoir des taxes sur les transactions financières au niveau mondial, mais un pas important pourrait être franchi au niveau de l'Union européenne, compte tenu de l'importance des places financières de Londres, Francfort et Paris.

Pour réduire les mouvements de capitaux et la spéculation et rassembler des ressources, nous proposons un double taux pour taxer les transactions financières. Un taux de base fixe de 0,1 % et un taux variable à la hausse dès que la spéculation menace de s'emballer. Ce dispositif à deux niveaux serait accompagné d'une réglementation stricte concernant les produits dérivés et les marchés financiers.

Il est difficile de connaître avec certitude les recettes qu'une telle taxe pourrait lever. En effet, les mécanismes actuels de la finance mondiale sont extraordinairement complexes et opaques. La taxe réduirait fortement le volume des transactions, mais dans des proportions difficiles à évaluer précisément. Cependant une taxe de 0,1% sur l'ensemble des transactions financières permettrait selon Stephan Schulmeister⁴ de rassembler entre 400 et 1 000 milliards de dollars par an. Ces sommes paraissent très importantes, mais ne représentent que 0,7 % à 1,7 % du PIB mondial. D'autres propositions portant sur des assiettes moins larges aboutissent à des chiffres

moins élevés (cf. infra). Quoi qu'il en soit, les sommes potentiellement mobilisées pourraient grandement contribuer à financer la lutte contre le réchauffement climatique, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de surcroît aider à préserver les budgets sociaux au Nord.

Nos propositions vont nettement plus loin que celles que souhaitent aujourd'hui la plupart des gouvernements du G20 ou le Fonds monétaire international. Il n'y a pas de notre part une volonté de surenchère. Mais l'ampleur des défis posés par la crise globale oblige, aujourd'hui encore plus qu'il y a dix ans, à mettre en cohérence des propositions susceptibles de dégager des financements conséquents et de jeter les bases d'un nouveau système monétaire et financier international, débarrassé de l'instabilité et de la rapacité de l'actuel système.

La mise en place des taxes globales, et en particulier d'une taxe sur les transactions financières (TTF), soulève plusieurs questions :

- Pourquoi la fiscalité globale est-elle devenue nécessaire et quel rôle peut-elle jouer ?
- Comment et selon quelles modalités mettre en place une TTF ?
- Que penser des propositions de taxes financières qui se sont multipliées récemment ?
- Comment utiliser les ressources produites par des taxes internationales ?

⁴ Stephan Schulmeister, "A General Financial Transaction Tax: A Short Cut of the Pros, the Cons and a Proposal", Stephan Schulmeister, Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung (WIFO), September 2009, [http://www.wifo.ac.at/www/servlet/www.upload.DownloadServlet/bdoc/WP_2009_344\\$.PDF](http://www.wifo.ac.at/www/servlet/www.upload.DownloadServlet/bdoc/WP_2009_344$.PDF). Une traduction française a été réalisée par Renaud Tzanos (Attac Toulouse), http://www.france.attac.org/spip.php?article10884&var_mode=recalcul



I- Les taxes globales : civiliser la mondialisation

C'est la violence de la crise et son caractère systémique qui expliquent l'urgence de la mise en place de taxes globales, en particulier sur les transactions financières. Mais elles ne prendront sens et elles n'auront de pleine efficacité que dans le cadre d'une rupture complète avec le néolibéralisme et l'affirmation d'un nouveau modèle de politiques publiques aux échelons national, régional et mondial.

Pendant les trois dernières décennies, la finance mondiale a été à la fois l'instrument du détournement de la richesse au profit des classes sociales détentrices du capital, et le facteur essentiel de l'instabilité générale. Le développement aussi rapide qu'inédit des inégalités est devenu insoutenable. Les politiques publiques ont été mises sous tutelle par des marchés financiers de plus en plus exigeants. La perte de la maîtrise de la politique monétaire, abandonnée aux mains d'institutions financières non contrôlées, a conduit à une spirale infernale d'endettements privés et publics. Il n'y aura pas, dans l'immédiat, de retour au calme sur les marchés, et, pour le futur, de trajectoires de développement solidaire et écologique, sans un désarmement général de la finance. Comme les États ont été dans la période récente les artisans de la déréglementation qui a renforcé le pouvoir et la capacité de nuisance des marchés financiers, il est indispensable de redonner sa plénitude à la démocratie, de telle sorte que les citoyens puissent obtenir des États et de toutes les institutions le respect du bien commun.

Le mouvement altermondialiste et Attac ont mis plus de dix ans pour voir prise au sérieux l'idée même de taxes au niveau international, parce qu'elle remettait en cause la circulation des capitaux et l'appropriation par des groupes privés de la plupart des ressources, et aussi parce qu'elle soulignait la carence des États et des instances multilatérales en matière de régulation.

La crise a eu au moins ce mérite de rendre de nouveau audibles ceux qui prônent la construction de biens communs, une transformation profonde de la fiscalité et un contrôle strict du secteur bancaire et financier pour pouvoir mettre en place un nouveau système monétaire international.

Promouvoir les biens communs et les gérer collectivement

Il s'agit de faire des biens communs les objectifs et les instruments d'une autre mondialisation. Le concept de biens communs de l'humanité désigne les biens ou les services susceptibles de satisfaire les besoins qui s'expriment à l'échelle planétaire mais auxquels les marchés ne peuvent répondre de façon satisfaisante pour une raison principale : ces biens et services doivent être accessibles à tout habitant, actuel et futur, de la planète, sans que personne n'en soit exclu. La définition et le périmètre des biens communs de l'humanité dépendent d'une décision politique de permettre leur accès à tous, sans exclusive, et d'abolir la compétition pour leur possession⁵. L'objectif d'un développement équilibré de la planète ne peut être atteint que si des biens communs tels que la santé, l'éducation, la stabilité financière ou encore la sécurité alimentaire font l'objet de politiques définies et financées à l'échelle internationale sur des ressources publiques – c'est pourquoi on parle aussi de biens publics mondiaux (BPM)⁶.

Actuellement, on constate une très forte sous-production de BPM. La faim dans le monde, l'instabilité financière internationale, les pandémies, l'illettrisme, la dégradation de

⁵ Pour une discussion sur les biens publics ou communs, voir Attac (dir. J.-M. Harribey), *Le Petit Alter, Dictionnaire altermondialiste*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

⁶ Il peut exister aussi des biens communs de l'humanité qui dépendent moins de ressources publiques, comme Internet par exemple.



l'environnement notamment, peuvent être analysés comme des manques de BPM. Sous l'effet de la mondialisation et de la trop faible production de biens communs, la planète est ainsi devenue instable, inégalitaire et insalubre. Plusieurs raisons expliquent l'insuffisance des BPM. D'abord, il est difficile d'évaluer leurs coûts et leurs rendements, en raison notamment de l'horizon temporel dans lequel ils s'inscrivent. Ils ne peuvent, en effet, se mesurer qu'à long terme. Ainsi, les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et la destruction de la biodiversité ont des coûts immédiats élevés et des rendements incertains, mais lointains, ce qui peut décourager les initiatives des acteurs publics. En second lieu, les politiques budgétaires et fiscales des États sont définies sur une base nationale, alors que les bénéfices tirés des BPM profitent à l'ensemble des humains. C'est pourquoi il faut créer une fiscalité globale. Enfin et surtout, la logique du profit à court terme et la financiarisation des économies empêchent de dégager les financements publics nouveaux nécessaires pour construire les BPM.

Que ce soit à propos de la sécurité alimentaire, de la préservation des écosystèmes, de la stabilité financière, de l'accès aux ressources naturelles ou des connaissances, les biens publics mondiaux dépendent de décisions politiques : assurer l'accès de tous et privilégier la coopération entre les acteurs individuels ou collectifs. Ils peuvent alors être utilisés pour garantir de nouveaux droits. Ainsi, le libre accès aux connaissances produit des « externalités positives » : ainsi, plus nombreux sont ceux qui accèdent aux connaissances, plus celles-ci progressent vite. De même, la santé publique s'améliore quand celle des plus pauvres progresse ; la sécurité alimentaire et la réduction des inégalités améliorent la sécurité de tous, etc. Après trois décennies de discrédit jeté sur les impôts, le temps de la réhabilitation des politiques publiques est venu. Il n'y a pas de citoyenneté véritable quand les inégalités entre les citoyens s'aggravent sans cesse. Réduire les inégalités face à la mondialisation sera la première tâche d'une fiscalité profondément transformée.

On dispose, grâce à la synthèse proposée par le TUAC⁷, d'une estimation fiable des montants nécessaires pour financer deux des principaux biens publics mondiaux, la lutte contre la pauvreté globale et la lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation des pays du Sud. 170 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour que les flux d'aide publique au développement atteignent 0,7% du PIB des pays de l'OCDE, comme prévu par l'OCDE elle-même. 156 milliards de dollars seraient nécessaires pour financer la lutte des pays en développement contre le réchauffement climatique (86 milliards pour l'adaptation, et 70 milliards pour la modération). Ce sont donc au total au moins environ 326 milliards de dollars de transferts financiers du Nord vers le Sud qu'il faudrait organiser pour répondre aux urgences sociales et climatiques. À cela s'ajoute le coût de la crise financière pour les budgets publics au Nord : celle-ci a aggravé les déficits publics d'environ 300 à 400 milliards de dollars par an sur la période 2012-2017 pour les pays de l'OCDE. Si l'on veut faire payer par la finance les coûts de sa crise, c'est autant d'argent qu'il faut prélever sur elle, faute de quoi ces sommes seront prélevées sur les budgets sociaux.

Il faudra donc dégager chaque année 600 à 700 milliards de dollars d'argent nouveau pour préserver l'État social au Nord et financer les urgences sociales et climatiques au Sud. Cela sera absolument impossible sans une refonte des politiques fiscales et une nouvelle régulation du système financier, aux plans européen et mondial.

Passer de la concurrence à la coopération fiscale

Si l'on met à part le pouvoir militaire, les États nationaux se sont historiquement construits autour de trois piliers fondamentaux : le droit, la monnaie et la fiscalité. À partir des années 1970,

⁷ The parameters of a financial transaction tax and the OECD global public good resource gap, 2010-2020. TUAC Secretariat, February 2010; http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/06/7C/document_doc.phtml



une mondialisation sauvage s'est imposée, avec des institutions qui ont promu la concurrence au lieu de la coopération. Il est aujourd'hui indispensable de construire au niveau mondial un système juridique, monétaire et fiscal qui permette de civiliser cette mondialisation.

Les systèmes fiscaux actuels ont été conçus dans le cadre d'économies enfermées dans des territoires nationaux. L'existence de ces frontières a longtemps fait bénéficier les États d'une certaine autonomie dans le choix de leurs politiques monétaires et fiscales. Mais la globalisation contemporaine a profondément transformé l'environnement des politiques nationales. Du fait de l'ouverture des frontières et de la mobilité du capital, les politiques économiques ont perdu une partie de leur autonomie et de leur efficacité.

Les États ont le choix entre deux types de stratégies fiscales. Première possibilité : les pays ne coopèrent pas entre eux et se livrent à la « concurrence fiscale », en baissant les impôts pour attirer les capitaux. Ils subissent alors globalement une érosion de leurs recettes fiscales. C'est cette première stratégie qui a été privilégiée dans le contexte de la mondialisation néolibérale. Ce mécanisme pervers de la concurrence fiscale est une source majeure des déficits budgétaires et de la montée de l'endettement public dans la période récente.

Il faut maintenant changer de stratégie pour préserver la possibilité de financer les dépenses publiques et les budgets sociaux, et *a fortiori* pour développer les indispensables biens publics mondiaux. Cette nouvelle stratégie doit être fondée, non plus sur la concurrence, mais sur la coopération entre les États. On pourrait ainsi établir une pression fiscale homogène à l'échelle internationale, qui enrayerait la dégradation des finances publiques. Cette coopération internationale peut prendre deux formes : (1) une harmonisation des politiques fiscales nationales et (2) la création de taxes globales communes. Ces deux formes de coopération doivent être menées conjointement de manière à redonner à la fiscalité

son rôle et son efficacité, aujourd'hui mis à mal par la mondialisation néolibérale.

Harmoniser les taux d'imposition

Dans un contexte d'ouverture et d'interdépendance des économies et de concurrence fiscale et sociale les systèmes fiscaux sont restés largement nationaux. Au sein de l'Union européenne par exemple, la fiscalité est restée de la compétence des États membres, même si des formes de coordination ont émergé, notamment sur la TVA et l'épargne.

La concurrence fiscale et sociale est présentée par le discours dominant comme le seul moyen de favoriser l'allocation optimale des ressources⁸, elle est également supposée favoriser une bonne gestion de l'argent public et limiter la pression fiscale. En réalité, la concurrence fiscale, en cherchant à attirer les « bases mobiles » (les capitaux), a reporté la charge de l'impôt sur les « bases immobiles » (salariés, retraités, petites et moyennes entreprises). La concurrence fiscale a réduit la fiscalité sur les hauts revenus, sur les bénéfices des sociétés et sur les dividendes, et accru le poids des impôts indirects. Elle a donc contribué à accélérer le développement des inégalités. Pire encore, en réduisant les recettes des États, elle a poussé ces derniers à s'endetter sur les marchés financiers, auprès de ceux-là mêmes qui ont bénéficié des baisses d'impôts, et qui se nourrissent maintenant de la dette publique. Pendant ce temps, les couches populaires (« bases immobiles ») ont pour leur part supporté les conséquences des allègements accordés aux « bases mobiles » : augmentation d'impôts et/ou recul des services publics et de la protection sociale.

Avec la mondialisation, les entreprises se jouent des frontières et profitent à plein de la concurrence fiscale. Elles multiplient implantations à l'étranger, restructurations, filialisations, externalisations... L'impact fiscal

⁸ Les ressources sont censées être réparties dans le monde de la meilleure façon possible par le marché.



de l'activité internationale des groupes de sociétés est important : environ 60 % du commerce mondial provient d'échanges intra-groupe. En manipulant les « prix de transfert » de biens et services entre leurs filiales, les groupes parviennent à transférer tout ou partie de leurs bénéfices dans des pays fiscalement « privilégiés ».

La concurrence fiscale s'est traduite concrètement par un abaissement de l'imposition des bénéfices des entreprises (de 44% à 30% en moyenne dans les pays de l'Union européenne entre 1986 et 2006). La Commission européenne voudrait mettre en place une base commune consolidée de l'impôt sur les sociétés couvrant l'ensemble des activités réalisées dans l'Union européenne. Elle envisage d'harmoniser les bases d'imposition, mais pas les taux. Des bases harmonisées sans taux minimum rendraient la concurrence fiscale plus visible, et potentiellement encore plus dommageable ! Il faut donc compléter l'harmonisation des bases par une convergence des taux.

Imposer les bénéfices des sociétés permet indirectement de faire contribuer les actionnaires étrangers, non imposés localement, au financement des services publics que leur entreprise utilise. Une harmonisation européenne de l'imposition des bénéfices des sociétés reposant sur ces mesures clés pourrait ensuite faciliter la mise en place d'un impôt communautaire sur les revenus des sociétés. L'Union européenne pourrait par exemple instaurer une taxe sur l'excédent brut d'exploitation des entreprises (4 962 milliards d'euros en 2008) : au taux de 1 %, cela aurait rapporté environ 50 milliards d'euros au budget européen en 2008, permettant une hausse de presque 50% de ce dernier... Il serait en outre possible d'allouer à l'impôt sur les bénéfices un rôle d'incitation à l'investissement à long terme en modulant les taux d'imposition selon que le profit est réinvesti ou distribué aux actionnaires.

Contrôler et démocratiser le secteur bancaire

La crise financière a démontré aux yeux de l'opinion le caractère dangereux et non soutenable de la finance libéralisée. Pour réguler le système financier, deux priorités s'imposent : mettre en place un pôle bancaire et financier public à l'échelle européenne et construire une nouvelle architecture financière internationale.

Les États ont apporté des financements publics massifs aux banques pour les sauver de la faillite. La collectivité publique doit désormais avoir des instruments d'intervention directe dans le financement de l'économie. Nous devons exiger la mise en place d'un *pôle financier public, notamment à l'échelon européen*. Étant donné le degré élevé d'intégration économique et monétaire en Europe (marché et monnaie uniques), l'espace européen apparaît en effet pertinent pour la constitution de ce pôle financier public.

La monnaie étant un bien public, la création monétaire doit être contrôlée par la collectivité et ne peut être décidée par des acteurs privés en fonction de critères de rentabilité. Les régulateurs actuels, comme la Banque centrale européenne, ont failli. Tous les jours ils montrent qu'ils sont plus au service de la finance que de la société. Public, mutualiste, coopératif ou privé, il est dès lors essentiel que l'ensemble du système bancaire soit « socialisé », c'est-à-dire placé sous contrôle des représentants des salariés, des citoyens, des associations et collectivités territoriales concernées par leur politique de crédit. C'est la condition pour que les financements bancaires s'orientent en priorité vers les besoins économiques, sociaux et écologiques prioritaires, et non vers des innovations financières juteuses et risquées.

L'application de ces principes permettrait une politique monétaire fondée sur une dualité de taux d'intérêt : taux bas pour les financements d'investissements créateurs de richesses et d'emploi, taux élevé pour les opérations



spéculatives. Il est également important que soit à nouveau rendue possible la création monétaire par la banque centrale au profit des États, par une monétisation des déficits publics lorsque ceux-ci seraient nécessaires. Une telle réforme de la politique monétaire implique bien sûr de remettre en cause l'indépendance de la Banque centrale européenne par rapport au pouvoir politique démocratique.

Deux autres réformes s'imposent au niveau européen pour réduire l'emprise de la finance et redonner des marges de manœuvre aux politiques publiques. Il faut d'abord remplacer le Pacte de stabilité et de croissance, qui a volé en éclats avec la crise, par un Pacte pour l'emploi et l'écologie. Il convient ensuite d'abroger les articles 63 et 123 du traité de Lisbonne interdisant tout contrôle des mouvements de capitaux et toute aide à un État en difficulté, sans préjuger du remplacement complet des traités européens par un nouveau traité démocratique. Les difficultés de la Grèce à résister à la pression des marchés financiers ont montré dans la dernière période combien ces traités et ce pacte sont contraires à toute coopération entre membres de l'Union européenne ou de la zone euro.

Au-delà de l'Europe, la finance néolibérale doit également être remise en cause au niveau mondial. Le recours des entreprises à la Bourse et aux marchés financiers n'a eu pour objectif que de faire valoir une exigence de rentabilité de plus en plus élevée pour les actionnaires. Globalement, les marchés financiers prélèvent plus de ressources sur les entreprises qu'ils ne leur en apportent ! Pour sortir de la financiarisation, il faut revenir à un financement bancaire, soit à partir de l'épargne, soit grâce à la création monétaire.

Réguler strictement la finance

Un ensemble de mesures de rupture doivent être décidées, dont certaines immédiatement :

- interdire les *hedge funds* (fonds spéculatifs) ;
- interdire les innovations financières opaques et risquées (titrisation⁹, marchés de gré à gré non contrôlés) ;
- plafonner les rémunérations des traders, et plus largement des opérateurs et investisseurs financiers, par exemple par une mesure comme le SLAM¹⁰
- encadrer très strictement les produits dérivés – en les réservant à des opérations de couverture des risques des agents non financiers – et donc les marchés du même nom ;
- lever le secret bancaire ainsi que la liberté totale de transferts de fonds sans justification ;
- contrôler les organismes de compensation tels que *Clearstream* ;
- supprimer vraiment les paradis fiscaux ;
- mettre sous contrôle public les agences de notation, dont l'irresponsabilité et le manque de fiabilité ne sont plus à démontrer ;
- abandonner les normes comptables *International Financial Reporting Standards* (IFRS) imposées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), qui obligent à évaluer les instruments financiers à leur valeur de marché.

⁹ La titrisation est une technique qui permet aux banques de transformer leurs crédits en titres. Ces titres sont ensuite vendus à des investisseurs. La titrisation est donc un moyen pour les banques de transférer leurs risques à des investisseurs. Cette innovation a été largement utilisée pour les crédits hypothécaires, et notamment pour les crédits *subprime* (crédits immobiliers à haut risque) aux États-Unis.

¹⁰ *Shareholder Limited Authorized Margin*, néologisme proposé par Frédéric Lordon pour désigner la *marge actionnariale limitée autorisée*, <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/02/LORDON/14458>. Au-delà d'un seuil, l'impôt confisque le supplément.



II- Taxer la finance : comment ça peut marcher ?

Contrairement à une idée assez communément répandue, l'histoire recèle un grand nombre d'exemples de taxations des mouvements financiers partout dans le monde même si, sous la pression des milieux financiers, plusieurs d'entre elles ont été abolies ces dernières années. De la même manière, on dispose d'une littérature particulièrement abondante qui examine aussi bien les aspects théoriques que les aspects pratiques d'une fiscalité financière. On citera simplement ici ce qui, pour Attac, constitue l'ossature de ses références¹¹.

Les transactions financières ont explosé au cours des années 2000, même si elles ont reculé temporairement pendant l'année 2009. Sur le plan mondial, les estimations les plus fiables, notamment à partir des chiffres de la Banque des règlements internationaux (BRI, BIS en anglais)¹², font état de transactions financières portant sur des montants équivalant à environ cent fois les échanges de biens et services (évalués en 2009 à partir des chiffres publiés par la CNUCED à 14 000 milliards de dollars environ d'exportations et autant d'importations)¹³.

Le montant global des transactions financières serait donc de l'ordre de 6 000 milliards de dollars par jour, dont environ la moitié pour les transactions de change.

La prolifération pathologique des instruments financiers

On parle de taxer les transactions financières, mais lesquelles ? Sur quels marchés ont-elles lieu ? Il faut apprécier l'importance respective des différents marchés, comprendre leur fonctionnement, la spéculation et l'instabilité qui les caractérisent, pour réaliser qu'une taxe sur le seul marché des changes est insuffisante si on veut mettre fin à la toute-puissance de la finance.

Précisons, dans un premier temps, les étapes d'une transaction sur les marchés financiers.

- La première étape est la négociation : on fixe alors les caractéristiques et le prix.
- La deuxième étape (qui n'a pas toujours lieu) est la compensation des opérations. Le principe est que si A doit payer 100 et recevoir 30, A ne paiera que 70.
- La troisième étape est le règlement des opérations et la livraison des titres (dans le cas où l'opération concerne des titres).

Pour des transactions sur actions en France, la négociation se fait le plus souvent sur le marché organisé par NYSE-Euronext, la compensation est effectuée par LCH-Clearnet et le règlement-livraison par Euroclear France.

Examinons maintenant la place occupée par les différents marchés.

Le marché des changes, sur lequel s'échangent les devises, est un des plus gros marchés en termes de volume échangé, loin devant celui des actions et obligations. Ce qui caractérise les opérations sur ce marché, c'est la concentration : elles concernent un petit nombre de monnaies, très majoritairement le dollar américain échangé avec les autres devises. Seuls quelques grands établissements interviennent sur six places

¹¹ « Les nouvelles contributions financières internationales » (Rapport Landau), La Documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000440/index.shtml>, ou <http://www.france.attac.org/spip.php?article7608>.

« Ready for implementation », taxe Tobin, <http://www.weed-online.org/themen/106119.html>

« A general financial transaction tax » (FTT) la version française) <http://www.france.attac.org/spip.php?article9732>

« De la fin des paradis fiscaux aux taxes globales » <http://www.france.attac.org/spip.php?article9738>

¹² Bank for international settlements (BIS) <http://www.bis.org/statistics/derstats.htm>

¹³ Ce rapport de 1 à 50 au niveau mondial est, au moins de 1 à 60 pour l'UE et de 1 à 80 pour un pays comme le Royaume-Uni.



financières, dont la plus active est celle du Royaume-Uni (un peu plus de 34 % du marché global). Les volumes quotidiens sur le marché mondial des changes (Forex) sont estimés autour de 3 000 milliards de dollars par jour, selon les estimations de la Banque des règlements internationaux. C'est un marché profondément instable avec une très grande volatilité et où l'ampleur des fluctuations est sans rapport avec les paramètres fondamentaux de l'économie réelle, c'est-à-dire du système productif. On le voit encore aujourd'hui avec les mouvements de yo-yo du dollar, de l'euro et de la livre sterling.

Le marché des actions et des obligations représente un volume de transactions moins important¹⁴. Les actions sont des titres de propriété sur les entreprises, donnent droit à des dividendes et génèrent des plus-(ou moins-)values lors de la revente¹⁵. Les obligations sont des titres négociables, émis par des emprunteurs : les États (titres de la dette publique) ou les entreprises. Acheter une obligation revient donc à prêter de l'argent à l'émetteur (l'emprunteur) qui versera un intérêt, le plus souvent à taux fixe et remboursera à l'échéance. Le prix des obligations résulte d'un équilibre de marchés (comme pour les actions), il dépend, entre autres éléments, de l'appréciation de la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette. Les obligations s'échangent

en bourse pour de faibles montants, mais pour des montants beaucoup plus importants de gré à gré.

Avec la déréglementation et une imagination sans cesse à la recherche de plus de profit, de nombreux nouveaux instruments financiers ont vu le jour, notamment sur les marchés dérivés qui sont devenus aujourd'hui plus importants.

Les marchés dérivés : l'expression « produits dérivés » désigne les instruments financiers dont la valeur dérive de celles d'un autre instrument qu'on appelle le sous-jacent. Le sous-jacent peut être un taux d'intérêt, une devise, une action, un indice boursier ou une marchandise. L'imagination des financiers est sans limite, et ils inventent sans cesse de nouveaux sous-jacents : risque de crédit, indices climatiques, électricité...

Les produits dérivés ont été à l'origine créés pour permettre la couverture (protection) des acteurs de l'économie réelle contre les risques financiers. Ainsi, un importateur français qui aurait à payer une facture d'un million de dollars dans trois mois achète à terme des dollars, (c'est-à-dire fixe aujourd'hui le prix auquel il effectuera son achat de dollars dans trois mois) pour se couvrir contre une appréciation éventuelle de la devise américaine. Il fixe ainsi le montant d'euros qu'il aura à verser pour payer sa facture et n'a donc pas de risque de change. Pour effectuer cette opération de change à terme, il s'adresse à une banque qui se portera contrepartie du client. La banque contrepartie de cette opération se couvrira elle-même du risque généré par l'opération de son client.

Le paradoxe de ces marchés, conçus pour « protéger », est qu'ils sont devenus hautement spéculatifs, et donc facteur d'instabilité financière. Leur prolifération a transformé un mécanisme de protection microéconomique des acteurs de l'économie réelle en instrument de déstabilisation macroéconomique. En particulier, sur les marchés dérivés, il n'est pas nécessaire de détenir un actif pour acquérir un produit dérivé fondé sur cet actif. L'actif sert seulement de sous-jacent au produit dérivé. Par exemple, il n'est pas

¹⁴ L'évolution des marchés des actions peut être estimée par le nombre des transactions. Par exemple NYSE Euronext a annoncé pour le mois de décembre 2009 que les transactions sur les marchés au comptant américains ont reculé de 30,5 % sur un an. Sur les marchés européens, les transactions moyennes quotidiennes ont reculé de 9,1 %. Mais, en volume, cela reste important : sur les marchés d'actions, en 2007, 404 milliards de dollars ont été échangés, dont près de la moitié aux États-Unis (NYSE et NASDAQ). Aux États-Unis seulement, on compte 1 022 milliards de dollars de transactions par jour sur les obligations (note TUAC, annexe 3).

¹⁵ Les dividendes sont les revenus perçus par les actionnaires au titre de l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice écoulé. Ces dividendes sont une partie de la valeur ajoutée par les travailleurs, c'est-à-dire une part de la plus-value qui leur est extorquée par le capital, le fruit donc de leur exploitation. Mais les actionnaires peuvent aussi retirer une plus-value boursière s'ils revendent leurs actions plus cher qu'ils ne les ont achetées. Lorsque la Bourse s'envole, on constate le plus souvent que cela résulte du renforcement de l'exploitation du travail : la plus-value « réelle » nourrit donc les plus-values boursières.



nécessaire d'avoir des obligations de l'État grec pour spéculer sur les produits dérivés (CDS – *Credit Default Swaps*) censés protéger les porteurs d'obligations d'un défaut de l'État grec. C'est comme si on pouvait souscrire une assurance sur la maison de son voisin, y mettre le feu et toucher la prime ! En outre, il est possible de spéculer (« prendre une position sur le sous-jacent ») sur des montants très importants avec une mise de fonds relativement modeste, en faisant jouer un « effet de levier » bien plus élevé que sur le marché au comptant.

Les produits dérivés sont pour l'essentiel les **contrats à terme**, les **contrats optionnels** et les **contrats d'échange (swaps)** :

Un **contrat à terme** est un contrat où le prix et la quantité sont fixés aujourd'hui pour une transaction qui aura lieu à une date future. N'importe quelle marchandise peut faire l'objet d'un contrat à terme, mais les plus traitées sont les matières premières, dont les denrées agricoles, les taux d'intérêt (*forward*), les devises et les indices boursiers. L'engagement est ferme et définitif. Le dénouement du contrat se fait la plupart du temps par compensation, un flux financier vient solder les positions, sans livraison du sous-jacent.

Un **contrat d'option** n'est pas symétrique, car il permet à l'acquéreur, moyennant le paiement d'une prime, d'acheter (option d'achat ou *call*) ou de vendre (option de vente ou *put*) une quantité déterminée d'un actif sous-jacent à un prix fixé à l'avance, la transaction éventuelle ayant lieu à une date ultérieure. Suivant le prix du sous-jacent à l'échéance de l'option, l'acheteur de cette option exerce son droit ou pas ; s'il ne l'exerce pas, il perd la prime versée au moment de la négociation, mais qui est modique au regard de son espérance de gain. Le vendeur de l'option est en revanche tributaire de la décision de l'acheteur. Exemple : un acheteur de *call* paie 2 euros (prime de l'option) pour avoir le droit d'acheter à 50 euros dans 3 mois une action qui vaut aujourd'hui 45 euros. Si l'action vaut 80 dans 3 mois, il exercera son droit, achètera

l'action à 50 et pourra la revendre à 80, il aura payé 2 pour récupérer 30. Si elle vaut moins de 50, il aura perdu 2.

Un **contrat d'échange (swap)** permet d'échanger une créance ou une dette ayant certaines caractéristiques contre une créance ou une dette ayant des caractéristiques différentes. Si les échanges se font sur des créances ou des dettes libellées dans deux devises différentes, il s'agit de swaps de devises. Si les créances ou les dettes sont libellées dans la même devise mais que l'on échange une dette ou créance à taux fixe contre une dette ou créance à taux variable, on parle alors de swap de taux. Dans ce dernier cas, le montant de la créance ou de la dette correspondant au notionnel¹⁶ du swap n'est pas échangé, on échange uniquement les intérêts. La somme des montants notionnels des *swaps de taux*¹⁷ à eux seuls représentaient près de 342 000 milliards de dollars en juin 2009. Enfin, un *credit default swap* (CDS) sur une entité (par exemple l'État grec) est un contrat par lequel l'acheteur de CDS paie au vendeur de CDS un flux régulier (par exemple 3 % d'un montant notionnel de 100 millions d'euros chaque année pendant 5 ans) et reçoit du vendeur un paiement défini à l'origine en cas de survenance de la défaillance de cette entité. L'entité en question n'est évidemment pas mise au courant de la négociation de ce CDS. Il est très difficile d'estimer la taille de ce marché¹⁸ en raison de sa nature non réglementée, de la non-standardisation des produits, et du manque de définition sur comment estimer les risques d'exposition. Mais c'est un marché qui a connu un essor incroyable puisque le montant notionnel brut total des CDS est passé de 631 milliards de dollars en juin 2001 à 57 000 milliards de dollars en juin 2008 (BRI). Ce montant serait retombé à 36 000 milliards de dollars en juin 2009 en raison de la crise. Loin de distribuer, et donc d'atténuer, le risque, les CDS représentent au contraire un vrai risque systémique en raison de la nature

¹⁶ Le montant « notionnel » est le montant de l'actif sous-jacent sur lequel porte le contrat ; il n'est jamais échangé concrètement, mais sert de fondement à la transaction.

¹⁷ <http://www.bis.org/statistics/otcder/dt1920a.pdf>.

¹⁸ Banque de France, *Revue de la stabilité financière*, n° 13, septembre 2009.



hautement spéculative de ces activités, de la concentration du marché sur quelques acteurs et de l'imbrication étroite des uns aux autres, ce qui a donné naissance au « *too interconnected to fail* », et obligé les autorités à venir au secours des quelques grands établissements présents sur ce marché.

Ces marchés peuvent être **organisés** ou **de gré à gré (OTC)**. Sur un marché organisé, les négociations, bien que gérées par des entreprises privées (NYSE Euronext, par exemple), sont supervisées par des autorités qui fixent des règles et les contrats proposés sont standardisés. Les marchés de gré à gré ne sont pas réglementés : des contrats « sur mesure » se négocient directement entre les acteurs. La plupart des transactions financières ont aujourd'hui lieu sur des marchés de gré à gré, donc échappent à tout contrôle. Les transactions sur le marché des changes, sur les instruments dérivés se négocient essentiellement de gré à gré. Les contrats d'échange (*swaps*) et les CDS sont aussi des transactions de gré à gré. La Banque des règlements internationaux (BRI) dresse chaque semestre un état des lieux mondial des marchés dérivés. C'est elle qui a mesuré la croissance exceptionnelle de ces produits financiers au cours des quinze dernières années. La BRI estime à 604 622 milliards de dollars la taille des marchés dérivés de gré à gré en juin 2009¹⁹. Alors que le produit mondial est de l'ordre de 61 000 milliards de dollars (FMI, BM).

Concrètement, où prélever la taxe et comment ?

Le prélèvement de la taxe ne pose pas de difficultés insurmontables, même si des études techniques plus précises devront bien sûr être réalisées pour préciser les détails. Il existe deux types de marchés financiers. D'une part, les marchés financiers centralisés comme les bourses d'échange où l'on achète et vend des actions, des obligations, des produits dérivés et des matières

premières. D'autre part, les marchés financiers décentralisés comme le marché des changes, où les transactions sont réalisées de gré à gré.

Sur les marchés boursiers, le prélèvement de la taxe est très simple. Les ordres d'achat et de vente sont adressés à un système informatique centralisé où tous les intervenants sont dûment répertoriés. Les impôts de bourse ont existé ou existent encore dans certains pays et la démonstration qu'il est possible de les prélever n'est plus à faire. À la bourse de Londres, l'impôt de bourse (*stamp duty*) existe depuis plus d'un siècle. S'il était possible de le prélever avant même l'invention de l'informatique, comment douter qu'il serait encore plus facile de le faire aujourd'hui ?

Sur les marchés décentralisés où les transactions sont réalisées directement entre vendeurs et acheteurs, le prélèvement est un peu plus complexe mais ne présente aucune difficulté majeure. Il s'agit de marchés de gros où ce sont en général les grands établissements bancaires qui interviennent pour le compte de leurs clients ou pour leur propre compte. Or, du fait de la concentration du secteur bancaire, le nombre de grandes banques diminue à l'échelle mondiale. Toutes les transactions sont enregistrées et laissent des traces informatiques. Le nom, la nature de la transaction, le montant, la monnaie utilisée sont entrés dans les systèmes informatiques. La réalisation d'une transaction depuis la négociation jusqu'au paiement final est maintenant presque totalement automatisée.

Dans ces conditions, deux possibilités de prélèvement existent : la taxation au moment de la négociation ou la taxation au moment du règlement. La taxation au moment du règlement est la plus aisée à mettre en œuvre, car les systèmes de règlements pourraient fournir les informations nécessaires. Mais la taxation de chaque transaction est plus efficace car on connaît au moment de la négociation toutes les caractéristiques de l'opération, par exemple le

¹⁹ <http://www.bis.org/statistics/otcder/dt1920a.pdf>.



montant notionnel du contrat pour les dérivés, alors que les règlements n'enregistrent que le solde des opérations effectuées. La taxation au moment de la négociation est donc préférable, à chaque fois qu'elle peut être mise en œuvre.

Plusieurs possibilités s'offrent aussi quant au lieu de prélèvement. On peut tout d'abord prélever la taxe sur le lieu de négociation, c'est-à-dire dans les salles de marché des banques. On peut aussi décider de la prélever dans les chambres de compensation et les centrales de règlement-livraison nationales et internationales (Clearstream, Euroclear, CLS Bank, CHIPS, CHPAS, etc.) qu'utilisent les banques pour déterminer les montants compensés à payer ou à recevoir et effectuer les règlements d'espèces et les livraisons de titres. Sans doute, le moyen le plus sûr est de prélever la taxe au moment du paiement dans ce que l'on appelle le système de règlement brut en temps réel, par exemple le système TARGET2 géré par la Banque centrale européenne. Enfin, les systèmes de messagerie électronique comme SWIFT, qui acheminent les informations relatives aux transactions entre opérateurs, contiennent toutes les informations détaillées nécessaires et offrent une grande souplesse pour déterminer qui paye la taxe et à quel moment. Le contrôle de l'impôt par les autorités publiques s'en trouve grandement facilité et la collecte de l'impôt peut se faire à très faible coût.

Taxer les transactions de change (CTT) ou l'ensemble des transactions financières (FTT) ?

À l'origine, en 1972, l'économiste et « prix Nobel » James Tobin avait proposé une taxe sur les transactions de change (Currency Transactions Tax, CTT), de façon à couper l'herbe sous le pied des spéculateurs qui attaquaient le dollar. Mais les marchés financiers ont beaucoup évolué depuis, comme on vient de le voir. Même si le marché des changes demeure très important, beaucoup de transactions ne comportent pas de

passage d'une devise à l'autre, comme par exemple les swaps de taux ou les CDS. Une transaction sur l'ensemble des transactions financières (FTT) est désormais nécessaire.

Il est vrai qu'à très court terme, il pourrait être plus facile de taxer les seules transactions de change, dans la mesure où elles sont mieux répertoriées. Les CDS en particulier sont difficiles à taxer aujourd'hui, puisqu'ils sont négociés dans la plus grande opacité. Mais c'est une raison de plus pour les inclure dans le périmètre d'une taxe : il n'est absolument plus possible de laisser des marchés aussi colossaux proliférer dans l'ombre jusqu'au moment où leur explosion vient déstabiliser l'économie mondiale. La taxe implique donc en amont une exigence de suppression des marchés « de gré à gré » (OTC), et une obligation d'enregistrement sur un marché organisé : elle a en soi un effet régulateur. Néanmoins, la mise en œuvre d'une taxation des seules transactions de change (CTT) serait déjà un bon début, en attendant son extension à l'ensemble des transactions (FTT). Pour Attac, l'important est que cette taxe permette de réduire fortement le volume des transactions financières spéculatives.

Où commencer : la France, l'Union européenne, le monde ?

Il est possible de commencer à imposer la taxe sur les transactions financières à l'échelle nationale, même si bien évidemment son application sur une échelle continentale, voire mondiale, rendra les choses encore plus simples. Sur les marchés boursiers, il n'existe aucune possibilité de fraude. Le seul moyen d'échapper à l'impôt est de délocaliser la transaction dans un autre pays. L'exemple de la bourse de Londres indique cependant qu'il ne faut pas surestimer le danger de délocalisation. Malgré un impôt de bourse relativement élevé (le *stamp duty*, à 0,5 %, qui s'applique à toutes les transactions au comptant sur les actions et rapporte plus de 5 milliards d'euros par an), la City est depuis



longtemps une des toutes premières places financières du monde et, dans certains domaines, la première.

Il pourrait être plus difficile de taxer les produits dérivés dans un seul pays, car ces marchés sont le fait de très grands acteurs financiers qui peuvent délocaliser plus facilement leurs activités. Mais l'Union européenne pourrait sans difficulté appliquer une taxe générale sur les transactions financières. L'infrastructure financière y est très intégrée, la réglementation européenne en matière de transactions bancaires transfrontières rend la mise en œuvre très simple et, surtout, l'Union européenne dispose d'une surface financière de premier plan avec Londres, Francfort et Paris. Le risque de délocalisation est ici limité, dans la mesure où les places financières européennes n'ont pas de concurrents appartenant aux mêmes fuseaux horaires.

À l'échelle mondiale enfin, la question de la délocalisation des transactions ne se pose évidemment plus ; la généralisation des systèmes de règlements bruts en temps réel à de très nombreux pays, même les pays en développement, rend la mise en œuvre de la taxe très simple d'un point de vue technique. La difficulté essentielle est politique.

Peut-on à la fois réduire la spéculation et collecter des ressources fiscales ?

Dans le cadre d'une nouvelle régulation internationale, une taxe sur les transactions financières doit freiner la circulation des capitaux, s'attaquer à la spéculation financière et générer des recettes fiscales. Ces objectifs peuvent paraître contradictoires. Si l'on réussit à réduire la spéculation, il y aura moins de transactions financières et les recettes seront moindres. La taxe scierait la branche sur laquelle seraient assis les biens publics mondiaux.

La contradiction est bien réelle, mais ses conséquences sont en pratique limitées. Comme il a été montré plus haut, le volume des marchés

financiers est énorme. Même si la taxe conduit à une réduction de moitié, voire des deux tiers, du volume initial, le volume restant suffit à générer des recettes très élevées. Sur le marché des changes par exemple, une taxe de 0,1 % entraînant une baisse des deux tiers du volume des transactions de change mondiales aurait quand même permis d'obtenir 214 milliards de dollars en 2007²⁰. Il existe donc une ample marge de variation permettant de réaliser un compromis fin entre l'objectif prioritaire de lutte contre la spéculation et celui visant à produire des recettes fiscales.

Néanmoins, même ramenée à des proportions plus raisonnables, la finance de marché ne peut être considérée comme une assiette solide pour une taxe globale destinée à financer des besoins sociaux et écologiques de long terme. C'est pourquoi nous sommes favorables à la mise en place d'autres taxes globales assises sur des assiettes moins fragiles et aléatoires, comme les émissions de CO₂ (qui malheureusement ne diminueront que lentement), les bénéfices des transnationales ou le pétrole. À plus long terme, il faudra trouver d'autres sources de financement, pour assurer la pérennité des biens publics mondiaux.

Mais comment une si petite taxe peut-elle avoir tant d'effets ?

L'idée de la taxe Tobin est connue : le taux de 0,1 % (voire moins) « est trop faible pour entraver les transactions productives mais constitue déjà un frein aux transactions spéculatives. Celles-ci, en effet, se caractérisent par des échanges financiers très rapides et très nombreux avec des marges bénéficiaires très faibles. C'est la répétition de ces échanges sur un court laps de temps qui permet d'accumuler des bénéfices importants. La taxe Tobin s'appliquant à chacune des transactions grèverait de façon importante le bénéfice final du spéculateur »²¹.

²⁰ Bruno Jetin, « Financing development with global taxes : fiscal revenues of a currency transaction tax », 2009.

²¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_Tobin



Stephan Schulmeister précise cette idée. Il montre que sur les marchés de produits dérivés, les plus importants aujourd'hui, l'immense majorité des transactions sont de très court terme. Les traders achètent et revendent des produits de façon récurrente, afin de profiter de très petites variations des prix (c'est ce que les traders appellent « technical trading »). Les mouvements de long terme à la hausse des actifs – les bulles spéculatives – résultent de l'accumulation de très petites variations de prix, d'une multiplicité de paris de très court terme dont la majorité anticipent une hausse des cours. Puis le krach surgit lorsque les traders se rendent compte, à l'occasion d'un événement fortuit, que la tendance haussière ne peut plus durer. Après un brutal ajustement à la baisse, la bulle peut recommencer à gonfler.

La taxe sur les transactions financières, en décourageant ces opérations purement spéculatives de très court terme, entrave par la même occasion la formation de bulles de long terme. Elle réduit fortement le risque de variations importantes du prix des actifs financiers.

Et si la spéculation se déchaîne quand même ?

Bien sûr, certains opérateurs financiers plus audacieux – les hedge funds – ne s'intéressent pas à ces micro-variations des prix des actifs financiers. Ils parient au contraire à long terme sur les bulles ou les krachs, c'est-à-dire sur des variations importantes de prix. Il n'est pas du tout certain qu'une petite taxe suffise à les décourager. Le Wall Street Journal a raconté un dîner privé en janvier 2010 à New York, où de célèbres fonds spéculatifs (SAC Capital Advisors LP ou Soros Fund Management LLC, du célèbre milliardaire américain George Soros), ont estimé que l'euro tomberait probablement autour de un dollar et qu'il fallait tout faire pour l'y aider.

En cas d'attaque spéculative majeure pouvant faire varier les cours de façon abrupte, on peut augmenter fortement le niveau de la taxe jusqu'à bloquer temporairement les transactions pour rendre la spéculation impossible. Le système proposé par l'économiste allemand Bernd Spahn fonctionnerait avec un double taux de taxation : un taux de base fixe, et un taux variable en fonction de l'intensité de la spéculation. Un système équivalent existe déjà à Wall Street : lorsque la spéculation provoque une trop forte baisse des cours, l'ordinateur qui calcule les cotations se met automatiquement hors circuit. La surtaxe aurait exactement le même effet, avec l'avantage supplémentaire de générer des recettes jusqu'à ce que les transactions s'interrompent. Les transactions reprennent dès lors que les spéculateurs sont découragés. Les autorités publiques ont là encore la possibilité d'effectuer un réglage fin du seuil à partir duquel la surtaxe se déclenche automatiquement. En résumé, une taxe ordinaire d'un montant d'environ 0,1 % aurait pour objectif de produire des recettes fiscales et de jouer un rôle préventif contre la spéculation. Une surtaxe pouvant atteindre des niveaux prohibitifs tuerait dans l'œuf toute tentative d'attaque spéculative.

Combien ça peut rapporter : la solution miracle ?

Pour commencer par ce qui existe déjà, l'impôt de bourse à Londres, qui ne s'applique qu'au Royaume-Uni, et même pas aux produits dérivés, rapporte chaque année environ 5 milliards de dollars.

Bruno Jetin a calculé que sur le seul marché des changes, à l'échelle mondiale, une taxe de 0,005 %, qui est le niveau envisagé par le « groupe pilote sur les financements innovants pour le développement », dont la France fait partie, rapporterait environ 32 milliards de dollars, une taxe de 0,1 % près de 200 milliards. La première taxe n'aurait aucun effet pour réduire la spéculation, alors que la



seconde la réduirait des deux tiers. Dans la zone euro, les recettes seraient respectivement de 6 et 30 milliards de dollars.

Selon Stephen Schulmeister²², une taxe s'appliquant à tous les marchés financiers et à tous les produits financiers à l'échelle mondiale, pourrait rapporter 286 milliards pour une taxe de 0,01 %, 650 milliards de dollars pour une taxe de 0,05 % et 917 milliards de dollars pour une taxe de 0,1 %.

Selon Dean Baker, une taxe sur les transactions financières appliquée aux seuls États-Unis permettrait de dégager 177 milliards de dollars, avec un taux de 0,5 % sur les actions et les options, de 0,01% sur les obligations, les transactions de change et les swaps, et de 0,02 % sur les contrats à terme. Cette taxe réduirait globalement de 50 % les transactions aux USA.

Ca paraît trop beau pour être vrai : réduire la spéculation en finançant les biens publics mondiaux ! Mais pourquoi ne l'a-t-on pas déjà fait ? La réponse est simple : l'industrie financière ne peut accepter une réduction de 50 ou 70 % de son chiffre d'affaires sans une épreuve de force politique et sociale majeure. Les « experts » et les économistes des banques ne manqueront pas d'expliquer la catastrophe qui s'ensuivra. La mobilisation citoyenne est la condition *sine qua non* de la mise en place d'une telle taxe : ce n'est que sous forte pression de la rue et des électeurs que les choses avanceront et que les obstacles techniques seront levés.

D'autres économistes estiment que la taxation peut être un bon moyen de trouver des ressources mais n'aurait à elle seule que des effets incertains sur la stabilisation de l'économie. Il faudrait envisager d'autres mesures pour réguler la

finance. Ils n'ont pas tort : la taxe peut être utilement complétée par une réglementation visant à limiter l'activité spéculative. L'interdiction des marchés non organisés de produits dérivés, des ventes « à découvert », l'obligation de conserver des réserves importantes en cas d'investissement risqué, la stricte limitation des effets de levier, une fiscalité dissuasive sur les revenus financiers, et toutes les mesures déjà évoquées concernant le système bancaire, sont aussi des conditions indispensables à l'efficacité d'une taxe.

Maintenant, tout le monde est favorable aux taxes ?

Incontestablement, l'idée de taxer les mouvements financiers, incongrue et infaisable il y a dix ans, est devenue une sorte de pétition universelle. C'est un moment favorable dont les mouvements sociaux doivent tirer parti pour obtenir sa véritable mise en œuvre. Pour autant, la victoire est loin d'être acquise : la résistance de l'industrie financière est déjà forte, bien des subterfuges seront employés pour retarder le processus ou pour le dénaturer.

Gordon Brown, lors du G20 de Saint Andrews en novembre 2009, a indiqué quatre types possibles de dispositions qui devraient être adoptées : taxe sur les transactions financières internationales, prime de risque systémique appliquée aux banques, création d'un fonds international ou augmentation du capital des banques. Précédemment, **Adair Turner**, le président de l'autorité de surveillance des marchés financiers britanniques, s'était prononcé sans ambiguïté en faveur de l'établissement d'une « taxe Tobin ». Le 13 février 2010, Gordon Brown se déclare favorable à une contribution bancaire devant couvrir le coût des sauvetages publics en faveur des banques.

Angela Merkel s'est déclarée favorable à une taxe sur les transactions financières sans en donner ni le taux ni l'assiette. **José Manuel**

²² Stephan Schulmeister, Margit Schratzenstaller, Oliver Picek, « A General Financial Transaction Tax, Motives, Revenues, Feasibility and Effects », Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung, mars 2008, [http://www.wifo.ac.at/www/servlet/www.upload.downloadservlet/bdoc/s_2008_financial_transaction_tax_31819\\$.pdf](http://www.wifo.ac.at/www/servlet/www.upload.downloadservlet/bdoc/s_2008_financial_transaction_tax_31819$.pdf).



Barroso s'est prononcé en faveur d'une taxe sur les transactions financières « à condition qu'elle s'applique dans le monde entier ».

Un « **Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement** » a été mis en place en 2006. Il est composé de 55 pays membres, 4 pays observateurs, 15 institutions internationales et 20 ONG dont Attac. Il a mis en place en mai 2009 un groupe de travail sur les transactions financières internationales dont le secrétariat est assuré par le ministère français des Affaires étrangères. Ce groupe de travail a nommé une commission de 9 experts pour élaborer un rapport sur la fiscalité internationale. Au nom du Secrétariat du Groupe pilote, **Bernard Kouchner** consulte régulièrement la société civile ; les associations de développement ont demandé que soit instaurée, immédiatement et d'abord dans le cadre de l'Union européenne, une taxe sur les transactions de change, qui serait ensuite étendue à l'ensemble des transactions financières.

Jean-Louis Borloo, ministre du développement durable, à la veille du sommet de Copenhague, s'est lui aussi prononcé pour une taxation des transactions financières, de 0,01 % pour rapporter 20 milliards d'euros.

Le **G20** a mandaté le FMI pour lui remettre un rapport relatif à la taxation du secteur financier. Ce rapport sera examiné lors du prochain Sommet de Toronto des 26 et 27 juin 2010. Le **FMI**, pour préparer ce rapport, a entendu des représentants de la société civile, dont la Confédération syndicale internationale, Oxfam International, WWF, Attac, etc..., qui réclament une taxe sur les transactions financières. Les experts du FMI ne nous ont pas caché qu'ils découvraient la question : ils n'avaient jamais réfléchi à l'opportunité et à la possibilité d'une taxe sur les transactions financières ! **Dominique Strauss-Kahn** s'est à plusieurs reprises déclaré opposé à la taxe sur les transactions financières au motif que celle-ci serait trop complexe à mettre en oeuvre. Il penche plutôt pour une taxe sur les banques, qui servirait de leurre pour l'opinion

publique, en offrant en pâture les banquiers. Cette taxe sur les banques a pour objectif de financer le renflouement des banques en difficulté, mais ne vise pas à décourager les opérations spéculatives des banques.

Le FMI peut s'appuyer sur la réforme Obama annoncée début 2010. La loi, encore relativement floue, n'a pas encore été adoptée par le Sénat américain : il faudra donc attendre de voir ce que sera sa version définitive, car le lobby de Wall Street fait de la résistance. Les mesures proposées s'articulent en deux volets. Le premier volet propose une taxation des grandes banques, et va sans doute inspirer les gouvernements craintifs à l'idée de taxer les transactions financières. Le second – voir l'encadré ci-après – propose une nouvelle réglementation des banques pour limiter leur taille et leurs activités spéculatives.

La taxe Obama consiste à faire payer aux grandes banques une taxe liée aux coûts de sauvetage du système financier par le gouvernement. Cette taxe est supposée rapporter 90 milliards de dollars sur les dix prochaines années. Elle toucherait environ une cinquantaine de banques, de compagnies d'assurances et d'intermédiaires (*brokers dealers*). Environ 60 % proviendraient des dix plus grandes institutions financières. La taxe serait de 0,15 % et s'appliquerait au total des actifs moins le capital social, les résultats mis en réserve, les dépôts couverts par le fonds de garantie FDIC et autres réserves garanties²³.

S'il n'est pas mauvais de taxer les banques et les assurances qui ont largement profité de l'argent du programme de sauvetage (TARP), on est très loin du compte. D'abord, de nombreux acteurs, fonds spéculatifs de toute nature, parfois filiales des banques, en sont exclus. Tout le *shadow banking*, ces institutions qui jouent le rôle de banques sans en être, est hors du périmètre. Pourtant elles ont été au cœur de la crise financière et du risque systémique.

²³ *Covered Liabilities = Assets – Tier 1 capital – FDIC – assessed deposits (and/or insurance policy reserves, as appropriate).*



C'est aussi une approche tournée vers le passé : il est normal de faire payer ceux qui ont utilisé l'argent des contribuables, mais cela ne peut pas servir à empêcher que cela se reproduise. Faire payer les dégâts de l'incendie causé par le pyromane ne permet pas nécessairement de prévenir le prochain. De plus, la taxe s'applique uniquement aux actifs financiers à fort effet de levier ; or le risque systémique ne provient pas exclusivement de l'effet de levier, mais aussi de l'interconnexion, du type d'actifs et de la place de l'institution en question. Enfin le projet d'Obama ne prévoit de récolter que 9 milliards de dollars par an : c'est bien peu au regard des déficits

publics colossaux que la crise a légués dans l'ensemble des pays, au Nord comme au Sud, et des besoins en matière de construction des biens publics mondiaux.

La réforme Obama doit encore être approuvée par le Sénat américain et nul ne sait la version édulcorée qui en sortira, si tant est qu'il en sorte une. Car le Sénat s'apprête à euthanasier non pas la spéculation mais la réforme Obama. Si on veut combattre la spéculation financière, il faut combiner des mesures de régulation publique, à laquelle ne doivent échapper aucune institution et aucun produit financier, avec la création d'une taxe sur toutes les transactions financières.



La régulation des banques, version Obama-Volcker

Le 2^{ème} volet de la réforme Obama, connu sous l'appellation de *règles Volcker*, du nom de l'ancien président de la Fed, propose d'interdire aux banques de faire du *trading* (de la spéculation) pour compte propre et de posséder des fonds spéculatifs (*hedge funds*) ou des fonds de capital investissement (*private equity funds*).

Par ailleurs, ce 2^{ème} volet concerne l'instauration de nouveaux plafonds en termes d'engagements aux « institutions *too big to fail* », la limitation de la concentration du secteur bancaire et la création d'une agence autonome de protection des consommateurs.

Vouloir limiter le seul *trading* pour compte propre semble délicat techniquement : lorsqu'une banque gère sa trésorerie, elle réalise des transactions financières, tout comme quand elle se retourne vers le marché pour couvrir des positions risquées dues aux opérations avec la clientèle. Qu'elles spéculent pour leur compte propre ou pour leurs clients, face au risque systémique, il faudra bien secourir ces banques.

Les règles Volcker visent aussi à empêcher les banques commerciales d'investir dans des fonds de *private equity* ou de détenir directement des *hedge funds*. Mais tandis qu'au départ était brandi le spectre d'une « interdiction », aujourd'hui est plutôt évoquée une forme de « limitation ».

Les analystes de JPMorgan Chase estiment que les règles Volcker pourraient se traduire par une perte de revenus de 13 milliards de dollars en 2011 pour les cinq principales banques visées (Goldman Sachs, Morgan Stanley, Credit Suisse, UBS et Deutsche Bank), mais nombre d'analystes jugent encore l'impact de la réforme hautement aléatoire, compte tenu des possibilités de contournement et des lacunes potentielles du dispositif. Le plan Volcker ne demande pas au Congrès d'interdire aux *commercial bank holding companies* (comme Bank of America, Citigroup ou JPMorgan Chase) de souscrire des titres. Ces institutions peuvent garder leur statut et déplacer les activités de *hedge fund* ou de *private equity* vers des filiales non bancaires. Cela mettrait à l'abri les dépositaires de la banque, mais en quoi cela supprimerait-il le risque systémique ?

Enfin, concernant la limitation à l'avenir « *des parts de marché des plus grandes firmes financières en complétant les plafonds existants en matière de parts de marché des dépôts* », les seuils de concentration ne sont pas précisés, même si est évoquée une remise en cause éventuelle du plafond de 10% des dépôts bancaires mis en place en 1994. En réalité, ce n'est pas tellement la taille des dépôts qui a été un problème mais la taille des positions sur les marchés dérivés et les liens et les imbrications des institutions (banques et non banques) entre elles.

La réforme Obama ne va donc pas au fond des problèmes. Elle concerne essentiellement les banques commerciales. Or Fanny Mae, Freddie Mac, AIG, Bear Stearns, Lehman Brothers, les principales institutions financières qui ont fait faillite, n'étaient pas des banques commerciales. Il faut soumettre toutes les institutions financières à la régulation. Il ne s'agit pas d'interdire aux banques commerciales de faire du *private equity* ou du *hedge fund* pour laisser ces activités à d'autres acteurs après les avoir soustraits à la concurrence des banques. Il s'agit plutôt de les soumettre tous à une stricte régulation qui les empêcherait de spéculer, ce qui enlèverait à certains leur raison même d'exister !



III- Comment utiliser la manne des taxes globales ?

Qu'il s'agisse de taxes sur les transactions financières ou d'autres taxes, la question de la répartition entre pays est délicate. Les taxes financières globales seront levées sur les marchés financiers et des changes. Or ces marchés sont fortement concentrés sur une douzaine de places financières dans le monde : l'essentiel des recettes fiscales sera collecté par une minorité de pays tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la Suisse, l'Allemagne, la France et la Chine (Singapour).

Pour le monde entier

Il ne serait pas acceptable que ces quelques pays bénéficient seuls des taxes financières globales. Comme la finance est mondiale, ses effets destructeurs affectent l'ensemble des pays de la planète. C'est pourquoi il est légitime et essentiel que la plus grande part de ces recettes soit utilisée pour alimenter un fonds international géré sous l'égide de l'ONU. Ce fonds international devra fonctionner d'une manière transparente. Il est important que les organisations du mouvement social qui contribuent à la mise en place de ces taxes soient associées à la surveillance de la gestion de ce fonds international. Il est par ailleurs exclu que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international participent à la gestion et à l'utilisation des ressources provenant des taxes globales. L'ONU – malgré ses limites qui nécessitent des réformes – est le seul cadre international légitime pour contribuer à définir et à gérer l'utilisation des taxes globales. Les différentes agences spécialisées de l'ONU (PNUD pour le développement, FAO pour l'alimentation, CCNUCC pour le changement climatique, UNESCO pour l'éducation, OMS pour la santé, etc.) devront toutes apporter leur compétence technique dans les domaines qui sont les leurs.

La deuxième question concerne les domaines d'affectation des recettes fiscales. Cette question

conduit à des analyses parfois divergentes entre ONG. C'est ainsi que nombre d'organisations de solidarité internationale souhaiteraient que la totalité des ressources ainsi dégagées soient mobilisées pour le Sud ; d'autres, au contraire, comme les organisations syndicales par exemple, sont favorables à une affectation aussi bien pour le Nord que pour le Sud. Pour les raisons invoquées ci-dessus, les recettes des taxes globales doivent être distribuées à l'ensemble des pays de la planète selon leurs besoins, et à l'issue d'un processus démocratique défini au sein de l'ONU.

Trois parts

Il peut être commode de raisonner à partir d'une répartition en trois parts dont la discussion internationale devra déterminer la proportion de chacune : une part des recettes pour les budgets sociaux au Nord, une autre pour la lutte contre la pauvreté globale et la troisième pour financer la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'adaptation des pays du Sud.

Une première fraction des recettes fiscales pourra donc être utilisée dans les pays les plus touchés par la crise, y compris les pays du Nord, afin de financer les dépenses nécessaires pour réduire le coût social de la crise, et en particulier pour préserver l'emploi.

La plus grande partie des recettes fiscales devra être consacrée au financement des biens publics mondiaux (BPM). La stabilité financière est un BPM, que la taxe contribuera à construire sans que cela ne coûte rien, bien au contraire. Concernant les autres BPM, on peut raisonnablement penser que parmi les priorités retenues, sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, on pourrait trouver :



La sécurité alimentaire : quand la FAO compte plus d'un milliard d'êtres humains en état de sous-nutrition, il est évident que des mesures importantes sont à prendre pour stabiliser les prix sur les marchés agricoles, soutenir l'agriculture paysanne et garantir la souveraineté alimentaire. Elles devront s'accompagner d'un nouveau droit international qui, par exemple, édictera que les règles du commerce ne sauraient prévaloir sur le droit des peuples à se nourrir et à s'organiser en conséquence.

La lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation. Elle constitue un exemple typique de bien public mondial : elle concerne tous les points de la planète et tous ses habitants et elle ne peut être assurée que par une action concertée au plan mondial. Elle devra aussi comporter des actions spécifiques en faveur du Sud. En effet, les pays

les plus pauvres sont aussi ceux qui auront le plus à souffrir des changements climatiques alors même qu'ils n'ont pas les moyens financiers d'y faire face. C'est précisément là qu'une chaîne de solidarité bénéfique pour tous doit être formée.

La réduction des inégalités : leur aggravation, entre les continents et à l'intérieur de ceux-ci, atteint un point inacceptable et recèle de graves dangers. Intervenir en ce domaine obéit donc à des exigences vitales, en particulier afin de préserver la paix. Cela concerne notamment l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation pour tous.

L'usage des BPM devra s'inscrire dans un vaste processus démocratique, notamment en s'insérant dans un cadre de droit qui fixera que les biens publics appartiennent à l'ensemble des citoyens et qu'ils doivent être gérés au bénéfice de tous.



Conclusion Le pari des biens communs de l'humanité

Un autre monde, plus solidaire et plus respectueux des peuples et de la planète, ne sera possible que si de nouveaux instruments sont mis en place. La mondialisation que nous voulons doit se construire à partir d'une fiscalité, d'une monnaie et d'un système juridique mondiaux élaborés démocratiquement. Attac et le mouvement altermondialiste refusent la mondialisation néolibérale actuelle qui donne la primauté à la concurrence des États – notamment de leurs systèmes fiscaux et de leurs monnaies – sur la solidarité et la coopération entre les peuples de la planète. Si la coopération ne l'emporte pas, ce sont les rivalités géopolitiques entre puissances qui vont assombrir l'avenir de l'humanité.

Attac est née avec l'idée politique forte d'une fiscalité globale au service des citoyens. Après avoir été ignoré, voire combattu, par les forces économiques et politiques dominantes, l'objectif d'une fiscalité globale, et demain d'une monnaie commune, commence à être reconnu dans le contexte créé par la crise globale du capitalisme. C'est une première victoire pour le mouvement altermondialiste. Mais il ne faut pas se leurrer. Les élites politiques et économiques au pouvoir ne sont pas encore prêtes à faire de la fiscalité globale un instrument de lutte contre la spéculation, les inégalités et la dégradation des écosystèmes. Nous devons donc continuer notre combat pour défendre l'objectif prioritaire de promotion des biens communs de l'humanité. Nous savons que nos idées et nos propositions ne continueront à progresser que si le mouvement social et altermondialiste parvient à créer des rapports de force politiques favorables. Une vaste alliance s'est mise en place, sur le plan mondial et en France, pour mobiliser les citoyens en ce sens. Attac s'attachera à dynamiser cette alliance pour faire avancer la cause des biens communs de l'humanité.